

NOMBRE DE MEMBRES

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents
au Conseil Municipal
En exercice
Qui ont pris
part à la
Délibération

Séance du 5 mars 2026

15 14 9

L'an deux mil vingt-six et le cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, CHAUVEAU Jean-Baptiste, DARDERES Paul, DESCLAUX Amandine, TISSIER Fabienne, SARREMIA Carine, PEREUILH Martine

Excusés : CHIRIAUX Allisson, MASMONTET Jean, URRUTIBEHETY Baptiste, DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme DESCLAUX Amandine

05032026- 2 : AFFECTATION DES RESULTATS 2025 « COMMUNE »

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire de Lahontan, Patrice LALANNE, après avoir approuvé le compte financier unique de l'année 2025 le 5 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître, en euros :

- un excédent de fonctionnement de : 168 033.70
- un excédent reporté de : 58 776.66

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 226 810.36

- un déficit d'investissement de : 43 095.36
- un déficit des restes à réaliser de : 8 451.00

Soit un besoin de financement de : 51 546.36

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	226 810.36
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	51 546.36
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	175 264.00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	43 095.36

Pour expédition certifiée conforme

Fait et affichée à Lahontan le 5 mars 2026

Le Maire
Patrice LALANNE

